

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Académie Powerplay Academy Inc.	Numéro de permis 2016694	Date d'inspection Le 07 septembre 2022	
Nom de l'établissement Académie Powerplay Academy		Numéro de téléphone (506) 853-7529	
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mireille Comeau		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants. Commentaires : Une surface protectrice a été ajoutée dans le parc extérieur. La lacune est maintenant conforme.	31(3)	17 juin 2022	07 sept. 2022
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant. Commentaires : Une surface protectrice a été ajoutée dans le parc extérieur. La lacune est maintenant conforme.	33(2)	17 juin 2022	07 sept. 2022
Commentaires généraux Les ratios sont respectés lors de la visite.			

original signé par
Mireille Comeau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 septembre 2022

Date

original signé par
Émilie Henry-Falardeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 septembre 2022

Date